

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h45)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. ASSERMENTATION DE 2 CONSEILLERS : MM. BLAISE DUBOUX ET MARC-HENRI NOVERRAZ	3
3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016	6
6. PRÉAVIS N° 15/2016 – CULLY-GARE/BÂTIMENT ET PARKING SOUTERRAIN BEL - CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR APPELS D'OFFRES	6
7. PRÉAVIS N° 19/2016 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021	17
8. PRÉAVIS N° 13/2016 - AUTORISATIONS GENERALES POUR LA LEGISLATURE 2016-2021	19
9. PRÉAVIS N° 14/2016 - ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017	21
10. PRÉAVIS 16/2016 - CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	23
11. PRÉAVIS 18/2016 – BÂTIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER – DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA BUDGÉTAIRE	24
12. PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL - INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL	26
13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	27
14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	30

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Pierre-Alain Genton, huissier ainsi qu'à Mme Muriel Thalman, Députée au Grand Conseil.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Nina Brissot du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier et Cécile Collet de 24heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	53 Conseillers communaux selon la liste de présence	53
ABSENTS EXCUSÉS :	MM Laurent Berthet, Vincent Chollet, Vivian Gaudin, Emmanuel Hug, Jacques Joly et Simon Vogel	7
ARRIVÉE TARDIVE	M. Jean-René Gaillard	1
DÉMISSION	Mme Nadège Porta	-1
NOUVEAU CONSEILLER	M. Matthias Walker	1
TOTAL :		54

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. ASSERMENTATION DE 3 CONSEILLERS : MM. Blaise DUBOUX, Marc-Henri NOVERRAZ et MATTHIAS WALKER

Suite à la démission de Mme Nadège Porta, PSIG, M. Nicolas Blanc présente son remplaçant, **M. Matthias Walker**, PSIG, éducateur à Eben Hézer, Lausanne.

Les 3 conseillers, MM. B. Duboux, M.-H. Noverraz et Matthias Walker sont assermentés avec acclamations.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la demande de la Municipalité, le préavis 15/2016 passe en premier, donc au point 6 et le préavis 11/2016 est remplacé par le 19/2016 qui devient point 7.

M. J. Micol :

Quelle est la motivation de ce changement ?

M. Th. Ellis, Président :

C'est pour faire le point sur le projet de la Gare et une présentation sera faite par Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, l'architecte lauréate du concours, Mme G. Bonnard du Bureau BW et M. E. Söderström du Bureau Sabert, BAMO de Bourg-en-Lavaux.

Suite à cela, ces consultants extérieurs pourront répondre aux questions éventuelles et après, le préavis 15/2016 sera mis en discussion.

Il n'y a plus de remarques.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Discours du Président

« Voilà nous sommes maintenant lancés pour notre première séance après l'introduction des partis ou groupements. Gageons que les séances de préparations auront permis de réduire de beaucoup les questions. Nous ne devrions ni nous soumettre à la loi de futilité de Parkinson, ni nous engager sur la route Abilene. Rassurez-vous cette loi n'est pas encore un règlement européen, c'est juste l'exemple de l'abri à vélo qui prend plus d'ampleur dans les débats d'un comité que la construction d'une centrale nucléaire. Quant à la route d'Abilene, c'est la situation paradoxale où tous les membres taisent leurs doutes pour ne pas casser la dynamique du groupe. Le résultat est un désastre prévisible.

Je me disais « travailler sérieusement sans se prendre au sérieux » pour découvrir la fonction. Je me suis promené sur internet, je suis rapidement tombé sur un article du régional « Histoire belge au conseil communal ». On y apprend que M. Lacroix citoyen belge élu président ne peut pas signer les documents de votations fédérales. Renseignements pris auprès du canton, *le règlement fédéral stipule qu'aucun étranger ne doit être présent dans le bureau de vote*. Les votations fédérales ont donc été déléguées à notre vice-Président, M. Nicolas Blanc. »

Assermentation au Bureau du Conseil

Un des scrutateurs n'ayant pas encore été assermenté, cela a été fait au Bureau avant les votations. Monsieur **Roland Parisod** a donc été assermenté par le Président.

Publication des noms des conseillers

Le site internet de BEL a été mis à jour, la liste des conseillers ne mentionne pas les adresses e-mail et les numéros de téléphones et de portables. Selon le canton, il y a l'obligation de publier les noms, mais il y a le devoir de protéger les données personnelles.

Règlement du conseil

Il a été mis à jour, le Président demande aux conseillers de le lire à l'occasion, il y a plein de choses intéressantes, notamment les définitions de la page 27 que le Bureau doit connaître pour la visite annuelle du préfet du 15 Novembre.

Courriers reçus :

- En début de législature, une pétition a été transmise au Bureau concernant la circulation à Riex, intitulée « Redonnons la priorité aux habitants et aux piétons et préservons notre vie de village ». Le contenu étant du ressort de la Municipalité, la pétition lui a été transmise. La Municipalité donnera un feedback à ce sujet en fin de séance.
- Fin septembre : démission de Mme Nadège Porta, PSIG, qui quitte le Conseil pour une mission de terrain en Colombie pour les Nations Unies.

Mme Nadège Porta étant déléguée à l'APOL, son poste est à repourvoir. Pour laisser le temps de trouver un candidat du PSIG, le Président mettra cette élection à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Début octobre : convocation pour la visite annuelle du préfet le 15 novembre 2016. But :
 - montrer l'organisation et les archives
 - la connaissance des définitions comme motion, postulat, etc à la page 27 du règlement.
- E-mails du canton :
 - Votations fédérales, règlements de Madame Casanova de la Confédération
 - Publication : nom des conseillers et protections de données

Scrutin du 25 septembre 2016 – Votations fédérales

Le Président, Thomas Ellis donne la parole au 2^{ème} vice-Président, M. Nicolas Blanc qui a officié comme Président du bureau électoral pendant la votation fédérale.

Résultats :

	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
01. L'initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »	1816	43	0	1773	788	985	53,26
02. L'initiative populaire « AVSplus » pour une AVS forte"	1820	34	0	1786	809	977	53,37
03. Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour la loi fédérale sur le renseignement (Lrens)»	1819	65	0	1754	1360	394	53,34

Prochaine votation fédérale - 27 novembre 2016

- Initiative populaire du 16 novembre 2012 «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire)».

Prochaine séance du conseil :

Vendredi 9 décembre 2016 à **17h00** - Salle Davel, Cully, suivi du traditionnel repas de fin d'année.

Rapports des commissions sur les préavis - Délais

- La convocation se fera sur la base des titres avant d'avoir les textes définitifs.
- Afin que les séances des partis puissent se faire avec efficacité, le délai **d'une semaine** avant la séance est maintenu pour les rapports de la Cofin et des Commissions ad hoc.

Rapport des commissions - Amendements

Le Président demande que les amendements soient mis en évidence **en gras** dans les conclusions

Demande de parole

Le conseiller se lève et donne son nom.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

6. PRÉAVIS N° 15/2016 – CULLY-GARE/BÂTIMENT ET PARKING SOUTERRAIN BEL - CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR APPELS D'OFFRES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole à Mme la Municipale, Mme E. Marendaz-Guignet, qui fait un rappel historique pour le projet de Cully-Gare.

Mme Geneviève Bonnard, architecte, du Bureau BW, lauréate du concours présente le projet et M. Eric Söderström, Bureau Sabert, BAMO de Bourg-en-Lavaux, assistant du maître d'ouvrage présente les aspects économiques.

Mme la Municipale E. Marendaz-Guignet :

Cully-Gare - Historique 2013-2016**Première phase :**

- **2011 :** La commune de Cully a signé une convention avec les CFF, Racle Invest SA et Charles Cuenoud sur le devenir du plateau de la gare. Dans cette convention, ils organisent une sorte de remaniement parcellaire. Ils s'échangent les parcelles avec des contre-valeurs pour pouvoir construire.
- **Février 2013 :** Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux valide la convention.
- **Juin 2013 :** Le PPA Cully Gare entre en vigueur.
- **Août 2013 :** Signature de promesses de cessions et d'échanges
- **Novembre 2013 :** Un crédit d'étude pour un bâtiment et parking sous-terrain jusqu'à l'obtention du permis de construire est octroyé par le Conseil - Préavis 22/2013.

- **2014 :** Organisation d'un concours d'architecture - Mme G. Bonnard, lauréate
- **2015 :** Estimation des coûts du projet lauréat par le Bureau ABA
- **2016 :** Préparation du dossier de la mise à l'enquête publique
- **Fin 2016 :** Mise à l'enquête publique
Actuellement, il y a 2 oppositions et la commune attend la synthèse du CAMAC fin octobre. Dès réception, elle sera à même d'établir le permis de construire.

Deuxième phase

Premier pas :

Définir le coût de la construction - Préavis 15/2016 :

- Etudes de détails, devis général, dossier préparation d'exécution
- Etablir les soumissions, procéder aux appels d'offres selon les procédures de marchés publics
- Analyser les offres
- Proposer des adjudications pour décision
- Etablir le devis général consolidé sur la base des soumissions; ce devis sera la base du préavis pour le crédit de construction.

Voilà le sujet qui est aujourd'hui central et qui est soumis au Conseil pour approbation.

Ce projet est complexe et il y a énormément de travaux et d'éléments qui se feront en parallèle.

Travaux parallèles :

- Estimation des coûts de traitement des sols pollués-forages pour évaluer cette pollution
- Préparer préavis concernant le site du bâtiment Contesse
- Préparer préavis concernant la desserte qui sera payée par l'ensemble des propriétaires
- Préparer les chantiers / préavis d'infrastructure et d'aménagements
- Coordination avec le RER vaudois (CFF) - Fin 2020
- Coordination avec l'hôpital de Lavaux (éventuel chauffage à distance entre les 2 quartiers)
- Création de la Fondation Faillettaz
- Organisation des phases du chantier (Fortunades, mobilité,...). Site ouvert pendant plusieurs années
- Communication, contacts, relocalisation de certains services qui sont actuellement sur la place de gare.

Les chefs de service sont très occupés par ce projet.

Deuxième pas :

- **Printemps 2017 :** Préavis pour octroyer le crédit de construction
- **Mi-2019 :** Mise en service.

Mme la Municipale E. Marendaz-Guignet passe la parole à Mme G. Bonnard qui présente le projet de construction du bâtiment et du parking souterrain, avec des plans explicatifs.

Mme G. Bonnard :

Toutes les constructions et tous les aménagements sont régis par le PPA qui s'appelle Cully Gare qui a été légalisé en juillet 2013. Ce PPA a défini des aires de constructions, des aires d'aménagements et des aires la place de la Gare.

Bâtiment de la commune :

Il comprendra 21 appartements protégés, le bureau du CMS, 4 cabinets médicaux et le magasin Cuénoud avec un parking souterrain de 40 places privées (appartements, CMS, CM et Cuénoud) et de 58 places publiques, ainsi que 10 places publiques extérieures. Au total 108 places de parc.

Bâtiment CFF :

Il comprendra 22 appartements de 2-3-4 pièces, un commerce, un parking souterrain de 27 places privées (appartements) et de 35 places publiques ainsi qu'un P+R extérieur de 40 places. Au total 112 places de parc.

Mme G. Bonnard présente les plans du bâtiment de la commune qui sont mis à l'enquête en donnant quelques détails :

- **Rez de chaussée** : commerce Cuénoud, Bureau CMS et 4 cabinets médicaux de consultation
- **Etage 1 - Logements protégés** : 10 appartements de 2 pièces, 1 appartement de 3 pièces, 1 salle commune et une buanderie
- **Etage 2 - Logements protégés** : 8 appartements de 2 pièces, 2 appartements de 3 pièces et une buanderie.

Puis les plans des places de parking :

- **Etape 1 - Parking souterrain commune** : 40 places privées et 58 places publiques
- **Etape 2 - Parking souterrain CFF et extérieur commune CFF:**
 - CFF : **souterrain** 27 places privées et 35 places publiques - **extérieur** 40 P+R
 - Commune : **extérieur** 10 places publiques

Toute la partie publique des parkings sera mutualisée entre les CFF et la commune.

Ce qui fera au total 210 places de parc.

Mme G. Bonnard fait un rappel des objectifs qui sont :

Qualifier un lieu stratégique de la commune de Bourg-en-Lavaux :

- Transformer une friche industrielle en un quartier urbanisé
- Créer le pôle multimodal transports communs Gare-RER / bus, transports individuels
- Optimiser l'image touristique de la commune et de la région Lavaux
- Renforcer les liaisons avec le bourg
- Définir et sécuriser les abords de l'école.

Un quartier au service de la population :

- Offrir des affectations mixtes : commerces, services et logements
- Développer des affectations complémentaires à celles du bourg
- Favoriser le lien social intergénérationnel
- Offrir une maison pôle santé grâce au regroupement idéal des fonctions : habitat protégé adapté, soin, organisation des soins.

Global :

- Un bâtiment et des aménagements dans le respect du PPA Cully-Gare
- Un bâtiment amorçant l'urbanisation du plateau ferroviaire
- Un bâtiment initiant le processus de réalisation des différents ouvrages dans l'objectif de finaliser le quartier Cully-Gare simultanément à la mise en service de la ligne RER.

M. Eric Söderström, Bureau Sabert, BAMO de Bourg-en-Lavaux :

Il nous présente les aspects économiques :

COÛT DE CONSTRUCTION - DEVIS PRELIMINAIRE

	CHF HT	Bâtiment BEL	Coût affecté bâtiment BEL	Remarques
Terrain y c. échanges	700'000	100%	700'000	
Démolitions bâtiment Contesse	500'000	100%	500'000	
Bâtiment BEL y c. superstructures aménagement	14'155'000	100%	14'155'000	
Parking souterrain	2'335'000	100%	2'335'000	
Superstructures route d'accès Place gare	1'945'000	0%	0	
Infrastructure	2'400'000	0%	0	
TOTAL	22'035'000		17'690'000	
Coût complémentaire Dépollution minimale	1'500'000	50%	750'000	Version optimiste
TOTAL général			18'440'000	
TVA 8%			1'475'200	
Total TTC Dépollution min.			19'915'200	TTC
Plus-value éventuelle pour dépollution à 3'400'000 HT à charge entièrement commune		100%	2'862'000	
Total TTC Dépollution max.			22'777'200	TTC

COÛT UNITAIRES

	Surface m2 brute	Volume m3	Dépollution min		Dépollution max	
			par m2	par m3	par m2	par m3
Bâtiment	5'274	19'170				
Parking	1'760	7'130				
Totaux	7'034	26'300	CHF 2'831	CHF 757	CHF 3'238	CHF 866

RECETTES ESTIMÉES

	Location annuelle CHF/an
Appartements protégés	
21 appartements à Fr. 1'300.- par mois	CHF 327'600
Rez : CMS, cabinets médicaux	
625m2 à Fr. 300.-/an	CHF 190'000
Sous-sol :	
442m2 selon convention	CHF 60'500
Parking :	
58 places à Fr. 3.50/jour et	CHF 75'000
40 places à Fr. 94.-/mois	CHF 45'000
Total	CHF 698'100

RENDEMENT - Approche globale

Coût dépollution admis à CHF 750'000 HT			Coût dépollution admis à CHF 3'400'000 HT		
Coût total	Recettes	Rendement	Coût total	Recettes	Rendement
19'915'200	698'100	3,5%	22'777 200	698'100	3,1%

Le Président remercie Mme la Municipale E. Marendaz-Guignet, Mme G. Bonnard et M. E. Söderström pour leurs excellentes présentations et il laisse aux conseillers poser des questions sur le sujet lui-même, car une fois les conclusions des rapporteurs lues, ils devront seulement discuter sur l'objet du préavis.

Le Président demande si les conseillers ont des questions concernant le projet.

M. P Y Delcourt :

Il a 4 questions à poser.

- 1^{ère} question concerne **le site qui est pollué** et cela a été découvert récemment. On est dans un secteur industriel. Est-ce que dans le rapport du dossier PPA, on aurait identifié la pollution du sol ?
- 2^{ème} question concerne **la rentabilité** qui montre un % de rendement assez décevant surtout dans un secteur de gare et c'est des acteurs privés qui profitent beaucoup de la densification voulue par le public et les autorités pour optimiser l'utilisation du sol surtout pour des gares. Est-ce que l'on a utilisé tous les m2 autorisés par le PPA pour pouvoir optimiser les potentialités de ce site et donc augmenter sa rentabilité ?
- 3^{ème} question concerne les **surfaces commerciales des CFF**. Quelles sont les surfaces autorisées pour le bâtiment des CFF ? Ce sera un grand commerce et il pense qu'on doit tous s'interroger sur les conséquences de l'arrivée d'une surface commerciale d'une certaine ampleur sur les commerces du centre-ville de Cully. Ce sera un débat à voir plus tard.
- 4^{ème} question concernant **le traitement des espaces extérieurs**. On a vu beaucoup l'aménagement intérieur des bâtiments. On a vu quelques images assez succinctes sur les aménagements extérieurs. Si l'on veut réussir la place de la gare, c'est important aussi pour tous de s'intéresser de près aux aménagements extérieurs. Où en sont les études à l'heure actuelle sur cette question importante pour les habitants de notre commune ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

- **Pollution** : dans le rapport PPA, il est mentionné qu'il est possible qu'il y ait des parties du site polluées. Au mois de juillet, on a procédé au forage. Ce sont des déchets d'origine industrielle. Un forage complémentaire a été mandaté. D'un mètre à l'autre, la nature des déchets peut être très variable. Suite à cela, la Municipalité a fait des études complémentaires et la première réaction a été de donner un mandat complémentaire et de chercher une avocate spécialisée. Avec les résultats qu'elle devrait avoir au plus tard mi-novembre sur l'état réel, elle pourra voir avec les CFF pour le traitement de cette pollution. Il y a un article dans la convention qui mentionne comment traiter ce sujet, mais la loi dit que c'est celui qui construit qui paie la décontamination d'où le fait que la Municipalité a pris une avocate.
- **Rentabilité et m2**: tous les **m2** ont été utilisés. Concernant la **rentabilité**, elle comprend l'étonnement de M. Delcourt et en même temps non quand on regarde d'autres logements protégés, on est dans ces 3,5%. C'est très difficile d'être en dessus parce qu'effectivement ce sont des loyers définis par le canton de Vaud. Après, il faudra que la fondation se détermine et prenne encore des décisions sur le type de population, soit sur le modèle vaudois ou se permettre peut-être certaine marge. Il est clair que si on était en loyer libre, on remonterait clairement cette rentabilité en dessus de 4 %.
- Sur les **m2 du bâtiment CFF** qui ne concernent pas le préavis de ce soir, effectivement il y a eu une recherche de développer **un commerce de vente au détail**. Le nom du preneur n'est encore pas encore connu. Il y a environ 750m2 à disposition. Le but, c'est plutôt d'apporter quelque chose de plus au village et de ne pas faire de concurrence directe aux commerces du centre de Cully. C'est les CFF qui définiront exactement le type de commerce.
- **Espace extérieurs** : on en est actuellement à finaliser notamment tout le passage des transports publics car une gare doit être un système multimodal. On va aborder le chemin qui passe devant

le buffet de la gare et comment on va l'aménager. Il y a des discussions avec les CFF parce que comment mettre un parc pour les 2 roues, etc. On est en train de travailler sur cela. Cela fera l'objet d'un prochain préavis.

M. D. Grobet :

Il s'exprime en son nom personnel et non en tant que rapporteur de la commission ad hoc. Sa question est-ce que l'on peut remettre les mesures parallèles qui sont envisagées.

On lance le préavis ou pas ? Dans ces mesures on ne parle pas du financement et des fonds propres de cette opération. Il s'agit de sortir un crédit bancaire avec des fonds propres. Aujourd'hui, c'est le fonds « Failletaz ». Ce fonds a été légué par Jean Failletaz afin qu'il serve à construire une maison de retraite pour personnes âgées et plus spécialement en faveur des vigneronnes et de leur famille. De plus, il veut surtout qu'elle soit confortable et dans le style classique de la région. Voilà le souhait de M. J. Failletaz qui, généreusement, a laissé pas loin de 10 Mio à la commune. Le projet ne correspond pas vraiment à son souhait. Ce n'est pas une maison de retraite, ce n'est pas dans le style classique de la région et on s'en éloigne. M. D. Grobet mentionne le préavis de 2013 où la Municipalité, au mois de mai, s'engageait à respecter les conditions en disant que l'utilisation du sol sera compatible avec le but assigné par M. Jean Failletaz, à savoir la construction dans le style classique de la région d'une maison de retraite confortable. Voilà, M. D. Grobet ne s' imagine pas des vigneronnes à la place de la gare comme c'est prévu aujourd'hui. Il a appelé M. Alain Parisod, qui était syndic de Grandvaux, au moment le legs a été signé, qui lui a confirmé le désir de M. J. Failletaz que ce soit un ems de style classique, donc ce qui est éloigné de ce qui est prévu aujourd'hui.

Dans « Le régional » de cette semaine, un article qui mentionne que le centre d'accueil temporaire (Hôpital de la Lavaux) pour personnes âgées a dû être fermé, et là de l'argent aurait pu être mis à disposition. Il semble que M. A. Parisod en ai parlé à la Municipalité. Donc est-ce qu'avec le temps que nous avons devant nous, la Municipalité peut envisager d'autres fonds propres ?

Un autre rapport mentionne qu'il y a 100 bâtiments qui appartiennent à la commune pour une valeur de 150 mio. Ils ne sont tous pas utilisés aujourd'hui. La question de M. D. Grobet est que pourrait faire la Municipalité pour trouver d'autre financement que ce fonds qui n'est clairement pas destiné à la nouvelle construction ?

M. B. Rufi :

Il prend la parole du fait qu'il a suivi tout le projet de la Fondation Failletaz et donne quelques explications qui ne vont pas tout à fait dans le même sens que M. D. Grobet. La Fondation Failletaz a comme objectif de gérer le legs qui a été octroyé par M. J. Failletaz. Pour différentes raisons et surtout des raisons fiscales, les fonds disponibles d'env. 8 Mio, après remboursement des avances qui ont été effectuées par la commune, ne peuvent pas être transférés à la Fondation Failletaz parce qu'après demande à l'administration cantonale des impôts, celle-ci a refusé l'exonération de cette fondation. Aujourd'hui, les appartements protégés ne font plus l'objet d'exonération fiscale. Cela a eu pour conséquence que les 8 mio dont dispose le legs Failletaz, on ne parle pas encore de la Fondation, si on les avait transférés à la Fondation Failletaz, cela aurait représenté une charge d'impôt de 4 Mio, donc la Municipalité a cherché d'autres solutions. Et parmi ces autres solutions, après de nombreuses séances et discussions, il a été préconisé de créer la Fondation avec un fonds de Fr. 150'000.-, donc un capital de dotation qui lui est exonéré et de maintenir les fonds dans la commune qui procède à la construction du bâtiment. En fonction du coût de construction, la Fondation Failletaz, qui va exploiter les appartements protégés, paiera un loyer qui ne sera pas un loyer de Fr. 300'000 env. comme il a été mentionné, mais uniquement le coût du financement excédentaire qui aurait été pris par la commune. Dans un premier stade, les chiffres qui sont mentionnés dans le préavis peuvent être vus sous un autre angle, ça veut dire de diminuer l'investissement des 8 Mio ou des 7,8 Mio dont dispose la commune de façon réservée pour les

appartements protégés. Il est clair qu'à ce moment-là le rendement de Fr. 300'000.- env. va être également éliminé.

Concernant le but de la Fondation, le legs été octroyé il y a env. 15 ans. Les choses ont évolué depuis. Aujourd'hui, ce legs tel qu'il a été défini est une définition beaucoup trop étroite. Il y a eu un exécuteur testamentaire qui a examiné les statuts, le but de la Fondation, il y a eu un notaire qui a aussi examiné ce but par rapport au legs et il y a une autorité de surveillance qui a également examiné ces statuts et toutes ces instances ont donné leur approbation au but de la Fondation qui respecte l'esprit de donner la priorité sur les appartements protégés aux personnes de la commune ayant une activité en relation avec le domaine viticole de façon large. Ensuite aux habitants de la commune de Bourg-en-Lavaux en 2^{ème}, puis à l'extérieur si les appartements devaient rester libres. Voilà dans l'esprit les statuts qui ont été créés au niveau de la Fondation Failletaz. C'est très important au niveau du Conseil qu'il comprenne ce montage et pourquoi les 8 Mio disponibles ne sont pas dans la Fondation Failletaz, mais sont dans la commune, et c'est la commune qui va construire, qui restera propriétaire et qui facturera l'excédent de coût par rapport au financement, si tel était le cas.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et des précisions de la Municipalité ainsi que des spécialistes. Il n'y en a plus.

Mme G. Bonnard et M. E. Söderström quittent la séance.

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs des Commissions des finances et ad hoc de lire leurs conclusions

M. D. Gay :

Il lit les conclusions et propose l'amendement suivant :

- **Point 3.** « d'amortir cet investissement avec le **coût** de construction.... » au lieu du *crédit* de construction.

M. D. Grobet :

Il lit les conclusions qui sont :

« **De reporter** le préavis 15/2016 Cully dans l'attente d'avoir les éléments de réponse précis concernant

- a) le coût constructif y compris dépollution et le rendement attendu
- b) le montage financier y compris utilisation des fonds Failletaz ».

La discussion est ouverte sur le préavis lui-même.

Le Président, M. Th. Ellis :

Il se réfère à l'art. 74 du règlement et en mentionnant que : « S'il y a une demande de report formulée dans la salle, on va passer au vote ce report et si un cinquième de la salle est pour le report, ce sera reporté. » et il demande un avis aux conseillers.

Divers commentaires ont lieu pour savoir s'il s'agit d'un report-renvoi ou pas. En fait, il ne s'agit pas d'un renvoi, donc ce préavis sera voté à la majorité.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il rend attentifs les conseillers que si ce préavis est reporté, l'étude du PPA va s'arrêter pourquoi, parce que pour le poursuivre, pour pouvoir donner le coût précis de construction, on a besoin de ce préavis. Pour avoir des chiffres précis pour la construction, il est nécessaire de faire des appels d'offres. Si c'est reporté, tout s'arrête.

M. D. Grobet :

Il ne s'agit pas de refuser ce préavis. Des certaines conditions sont posées en disant que si le préavis était accepté dans 3 ou 4 mois ne serait pas si grave. Les 2 autres parties prenantes, les CFF et un investisseur privé prennent leur temps. Aujourd'hui, l'investisseur privé semble-t-il est défaillant, raison pour laquelle la Municipalité rencontre un autre investisseur cette semaine, donc on ne voit pas l'urgence à décider en détail. Il ne s'agit pas de refuser de préavis mais uniquement de le reporter.

Le Président, M. Th. Ellis :

Il revient sur la question juridique. Un report de préavis est-ce que cela se vote à la majorité ou à un cinquième. Il demande à M. JC Schwaab de le préciser.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il lui semble que le règlement est clair. On ne parle pas de la motion, on parle de la discussion en général et si la Municipalité, ce n'est pas le cas, ou le cinquième des membres présents le demande, la discussion est renvoyée. Cela veut dire que si un cinquième des membres présents demande le renvoi, ce sera renvoyé.

M. B. Rufi :

On est devant un rapport-préavis. Ce préavis a fait l'objet de la Commission des finances qui propose l'approbation. La Commission ad hoc propose le renvoi. C'est un amendement à un préavis, ce n'est pas une motion où le cinquième peut dire on renvoie. On doit voter l'amendement qui consiste à dire on renvoie. On doit voter l'amendement de la Commission ad hoc.

M. L. Pfeiffer :

Il partage l'avis de M. B. Rufi, pour lui il ne s'agit pas d'une motion, et donc elle n'est pas soumise au vote du cinquième. C'est effectivement un amendement qui est proposé par la Commission ad hoc au préavis qui a été soumis par la Municipalité. Donc, on va juste procéder au vote pour savoir si on accepte le préavis de la Municipalité ou si on accepte l'amendement de la Commission, mais pas de renvoi et pas de votation sur le cinquième. Il voit que M. JC Schwaab n'est pas d'accord avec lui. M. L. Pfeiffer mentionne qu'il a fait partie de la commission qui a revu le règlement.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Selon elle, on ne vote pas un amendement au préavis, on reporte la décision du préavis concernant les questions qui ont été soulevées par la Commission ad hoc. Donc, on ne demande pas la modification du contenu du préavis, le préavis n'est pas à modifier. On demande un report concernant le crédit complémentaire qui est demandé. On doit voter sur la demande de renvoi qui est proposé par la Commission ad hoc, donc sur la base du cinquième.

Le Président, M. Th. Ellis :

Son interprétation de ce report est la même que Mme A. Ammon-Staudenmann.

M. J. Micol :

Il explique pourquoi la Commission ad hoc a demandé un report. Au fond, les membres ont été étonnés de voir qu'il y avait un gros projet d'investissements et que l'on n'avait pas d'information sur la rentabilité des investissements. Puis 2^{ème} point, il y a ce nouvel élément, la pollution et que l'ampleur de cette pollution est semble-t-il est aléatoire. Ils auraient eu besoin à ce niveau-là de plus d'éclaircissements. Parce que la rentabilité, calculée par eux-mêmes, est mise en cause par une pollution qui serait ample.

Le Président, M. Th. Ellis :

Concernant le problème de la pollution, dans le préavis, on n'avait pas le coût des travaux de dépollution, ainsi que de la rentabilité. Suite à la présentation, on a des compléments d'informations plus précis.

Mme N. Pfeiffer :

Elle aimerait savoir, si on parle d'un report comme la Commission ad hoc le propose, quelles en seraient les conséquences. Parce que la Commission ad hoc met des points positifs, on aura plus d'informations, on en saura plus, etc. Quelle seraient les conséquences négatives du report de ce préavis.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Concernant la pollution, on a mandaté le Bureau de Cérenville de faire 14 sondages supplémentaires afin de savoir exactement où on en est. A première vue, le coût minimum est de Fr. 750'000, le maximum est de Fr. 3.4 Mio. Par manque de chance, on arriverait au 3.4 Mio, mais il ne pense pas. Si on arrivait à ce montant, cela voudrait dire que stop on ne fait plus rien sur la place de la gare ! Il pense que cela est très grave. Il donne une image : « imaginez-vous si vous achetez une parcelle de 1'000 m² pour Fr. 1 Mio. Vous commencez à creuser pour aménager une cave, vous tombez sur un énorme rocher, il y a Fr. 200'000.- de coût supplémentaire. Est-ce que vous arrêtez de construire ? » Les conséquences seront que cela va simplement retarder le projet, mais on ne va apporter plus de précisions. Mme G. Bonnard et M. E. Söderström viennent de donner toutes les informations qui manquaient. On pensait qu'avec cela les conseillers seraient à même de prendre une décision ce soir !

M. D. Gay :

En tant que Président de la Commission des finances, il donne des explications. La Commission des finances en étudiant ce préavis a été prise par un certain nombre de doutes, on a aussi été perplexé. Pourquoi? On était dans cette commission 2 anciens qui connaissaient le projet mais personnellement, il avait perdu le projet de vue depuis 3 ans. Il y avait 3 nouveaux dans cette commission. On s'est dit que le conseil ne pouvait pas même sur une phase intermédiaire se prononcer sans avoir une mise à niveau. C'est la moindre des choses. La Commission des finances s'est donc mise à niveau. On a discuté avec la Municipalité et avec la Commission ad hoc de façon à savoir s'il fallait différer les choses ou si est-ce on pouvait faire qu'aujourd'hui on soit suffisamment prêt pour ne faire qu'une étape de la construction, c'est tout.

On ne discute pas du projet fondamentalement. Il y a déjà eu une réflexion générale. Ce soir on vote une étape pour un crédit de construction complémentaire, le terme est un peu trompeur. Ce n'est pas un crédit supplémentaire. Cela fait partie du coût de construction. C'est une étape. On a vérifié

que cette étape soit correcte par rapport au coût de construction global et aux normes. Il y a des normes SIA pour chaque étape de construction. On a vérifié que les pourcentages étaient adéquats. C'est très bien d'avoir reçu des explications des mandataires. Cela a permis de mettre à niveau les anciens et les nouveaux du conseil et d'être en mesure de savoir où l'on va. On peut toujours à tous les niveaux revoir le coût de construction du projet même s'il venait un cataclysme complémentaire. On peut tout faire encore.

Mais, maintenant retarder le projet alors que l'on a eu toutes les explications. Qu'est-ce qu'on saura de plus ? On en saura un peu plus sur la décontamination et le coût de dépollution. Et alors, de toute façon il faudra l'intégrer au projet. Il faut savoir maintenant pour ce projet où on va. Pour cela il faut aller de l'avant. Parce que l'objet très précis. C'est très bien parce que c'est un immense projet qui est très important pour la commune et ses habitants.

On est maintenant à niveau pour pouvoir prendre cette décision. On ne retarde pas ce projet parce que ce serait perdre inutilement un certain nombre de mois et on perdrait des mois d'informations sur la suite des opérations.

Tout cela a justifié que la Commission des finances, après une mûre réflexion, ait décidé d'aller de l'avant avec cette phase supplémentaire.

M. J. Micol :

Est-ce que les membres de la Commission ad hoc compte tenu des informations complémentaires reçues ce soir pourrait faire un petit break entre eux pour délibérer si oui ils maintiennent leur position ou s'ils se rallient à ce préavis ?

Le Président donne son accord et la Commission ad hoc se retire.

Après délibération, la Commission ad hoc revient.

M. J. Micol :

La Commission ad hoc a apprécié de recevoir plus d'informations concernant le rendement et le problème de pollution et se rallie aux mêmes conclusions que la Commission des finances.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il précise que dans le bâtiment est prévu un cabinet médical pour 4 médecins et puis il n'y a pas très longtemps, il a reçu un appel téléphonique d'un qui lui a dit « Monsieur le Syndic, on aimerait bien remettre notre cabinet, on a tous un certain âge et des jeunes médecins vont reprendre le relais pour les habitants de Bourg-en-Lavaux ». Si ce projet est reporté, ces jeunes médecins risquent de perdre patience.

Pour le bien de notre commune, c'est vraiment le moment de prendre des décisions importantes pour cette place de la gare.

M. J.-L. Badoux :

Il est étonné que l'on n'ait pas mentionné ce soir la raison pour laquelle le taux de rendement est relativement faible. En fait, une bonne partie du volume est dévolu au commerce Cuénoud SA qui ne va rapporter aucun loyer. Il serait intéressant de savoir ce volume et il pense cet élément doit méchamment plomber le rendement.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement proposé par la Commission des finances, soit :

- **Point 3.** : « d'amortir cet investissement avec le **coût** de construction.... » au lieu du *crédit* de construction.

L'amendement est **accepté** à l'unanimité par 53 voix.

Le Président passe au vote le préavis 15/2016.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- Vu le préavis N°15/2016 de la Municipalité du 12 septembre 2016;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 812'000 TTC pour la réalisation des plans de projet définitifs et des appels d'offres concernant la future réalisation du bâtiment C et du parking souterrain ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
3. **d'amortir** cet investissement avec le coût de construction du bâtiment C et du parking souterrain, lorsque ceux-ci seront réalisés.

Acclamations.

7. PRÉAVIS N° 19/2016 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de lire les conclusions.

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et propose les amendements suivants :

- **Point 1.** « de fixer comme suit les traitements et **frais de représentations** de la » au lieu de « *indemnités* ».
- **Point 1.** sous **a)** et **b)** ajout de : « **y compris vacations** ».

La discussion est ouverte

Mme Ch. Lavanchy

Elle revient sur le débat de la dernière séance. Il est vrai que l'on n'a pas uniquement refusé d'entrer en matière pour laisser la possibilité aux nouveaux conseillers de se prononcer car il y avait quelques oppositions. Elle en cite une. C'est le fait que l'on n'a pas diminué le nombre de municipaux en automne dernier pour ne pas avoir de chef de service en plus, mais on a eu des chefs de service en plus. On arrive quand même à une augmentation très très importante des charges de la Municipalité. Dans un premier temps, elle reconnaît l'immense travail fait par les Municipaux, mais les montants qui sont proposés lui paraissent très importants. A Fr. 150'000.- annuel, elle pense qu'il n'y a pas beaucoup d'habitant de la commune qui gagne ce montant-là, voire même pas Fr. 90'000.- travaillant à 60%. Ensuite, elle pense qu'au vu du préavis qui vient d'être traité, la Commission des finances parle d'une situation qui arrive bientôt à la catastrophe pour les finances communales. Donc l'augmentation de l'impôt devient inéluctable. Ce sera traité dans un futur très proche. Vis-à-vis de la population, elle trouve déplacé d'augmenter maintenant les indemnités des Municipaux et personnellement elle s'y opposera.

Mme Fl. Gross :

Elle répond à Mme Ch. Lavanchy que les certains arguments pour ne pas baisser le nombre des municipaux de 7 à 5 n'étaient pas uniquement liés aux chefs de service et à leur salaire. C'était également pour ouvrir la porte à toute personne qui travaille à côté de la municipalité de pouvoir le faire et d'avoir ainsi des personnes compétentes à la municipalité. Peut-être que si la charge de travail était encore plus élevée à la municipalité, cela ne serait pas le cas forcément aujourd'hui.

M. J. Berthet :

Il a une suggestion au Président. Au moment de faire voter les amendements de la Commission des finances, qui sont au nombre de 3, mais qui concernent la même terminologie, il propose de les faire passer en un bloc.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote les amendements :

- **Point 1.** « de fixer comme suit les traitements et **frais de représentations** de la » au lieu de « *indemnités* ».
- **Point 1.** sous **a)** et **b)** ajout de : « **y compris vacations** ».

L'amendement est **accepté** par 47 voix, 2 voix contre et 4 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 19/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 19/2016 de la Municipalité du lundi 3 octobre 2016;
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 37 voix, 10 contre, 6 abstentions

1. **de fixer** comme suit les traitements et frais de représentations de la Municipalité pour la législature 2016-2021 :

a) syndic, traitement annuel, y compris vacances	CHF	90'400.00
b) municipal, traitement annuel (x 6), y compris vacances	CHF	45'200.00
c) syndic, frais de représentations annuels	CHF	6'000.00
d) municipal, frais de représentations annuels (x 6)	CHF	4'800.00
e) affiliation prévoyance professionnelle, estimation	8%	
f) retenues des charges sociales usuelles		
g) ces montants ne seront pas indexés sur le coût de la vie (IPC) ;		
2. **que toutes les indemnités de représentations** (jetons de présence, vacances, montants forfaitaires, etc.) perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur mandat soient intégralement reversées à la commune ;
3. **de fixer** rétroactivement ces dispositions au 1^{er} juillet 2016.

8. PRÉAVIS N° 13/2016 - AUTORISATIONS GÉNÉRALES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de lire les conclusions.

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et propose les amendements suivants :

- **Points 1.** : « d'accorder à la Municipalité en fixant un plafond de **CHF 500'000.-**. » au lieu de CHF 600'000.-.
- **Points 4. ajout** : « d'autoriser la Municipalité à couvrir des dépenses imprévisiblespour une valeur n'excédant pas **CHF 100'000.- par cas, en fixant un plafond de CHF 500'000.-**, dite autorisation... ».

La discussion est ouverte.

M. J. Micol :

Il a le souvenir que lors de la précédente législature, il y avait aussi l'autorisation sur un plafonnement de l'endettement. Il s'étonne de ne pas voir cela cette fois-ci. Y a-t-il une raison ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

C'est une bonne question. Cela sera discuté au mois de décembre en même temps que le budget. Mais c'est juste pour la dernière législature, cela a été voté au début de la législature.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote les amendements :

- **Points 1.** : « d'accorder à la Municipalité en fixant un plafond de **CHF 500'000.-**. » au lieu de CHF 600'000.-.
- **Points 4. ajout** : « d'autoriser la Municipalité à couvrir des dépenses imprévisiblespour une valeur n'excédant pas **CHF 100'000.- par cas, en fixant un plafond de CHF 500'000.-**, dite autorisation... ».

Les amendements sont acceptés par 50 voix et 3 contre.

Le Président passe au vote le préavis 13/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 13/2016 de la Municipalité du lundi 5 septembre 2016;
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

1. **d'accorder** à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de statuer, au nom de la commune, sur les aliénations et acquisitions en matière immobilière (achat, vente, échange, passage au domaine public, constitution de servitudes et autres droits immobiliers) ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales d'une valeur n'excédant pas CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, en fixant un plafond de CHF 500'000.-- (cinq cent mille francs);
2. **de donner** à la Municipalité les pouvoirs pour signer tous les actes authentiques et privés relatifs à ces options;
3. **d'octroyer** à la Municipalité une autorisation générale de plaider, devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitraires, durant la législature 2016-2021, que la commune soit demanderesse ou défenderesse;
4. **d'autoriser** la Municipalité à couvrir des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021 pour une valeur n'excédant pas CHF 100'000.-- (cent mille francs) par cas, en fixant un plafond de CHF 500'000.-- (cinq cent mille francs), dite autorisation étant assortie des modalités d'utilisation suivantes :

- a. la dépense engagée par la Municipalité a de toute évidence un caractère imprévisible,
- b. le report de la dépense à une date ultérieure entraîne une augmentation dans une sensible proportion, ou

l'opportunité de la dépense revêt un caractère exceptionnel,

- c. la ou les dépenses engagées par la Municipalité sur cette base seront soumises à l'approbation du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

9. PRÉAVIS N° 14/2016 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. M. Pasquini°:

Il lit les conclusions et propose l'amendement suivant :

- **Point 1. ajout :** « d'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 **exclusivement** ».

La discussion est ouverte

Mme L. de Palma :

Elle est très heureuse de poser sa première question de cette législature qu'au 4^{ème} préavis. Le dernier paragraphe du rapport de la Commission des finances mentionne que « *des précisions ont été données par le M. le syndic et le boursier communal quant aux premières mesures déjà prises et la politique qui sera menée ces prochaines années.* ». En rapport au taux d'imposition, elle aimerait avoir plus d'informations si c'est possible.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Les mesures sont assez simples parce que si l'on a une grande proportion que l'on ne maîtrise pas, celle que l'on maîtrise, elle est bien maîtrisée au budget 2016. On a eu une bonne surprise pour la facture sociale et de péréquation, où l'on a CHF 600'000.- de moins à payer pour 2017, à mettre à ce budget. Il ne faut pas trop se réjouir parce que si par hasard on encaisse un peu plus d'impôt en 2016 on passera à la caisse en 2018 pour 2017. Tout simplement, la situation est maîtrisée, mais il y a quand même beaucoup d'entretien dans la commune. On a pris des mesures, elles apparaissent au budget 2017 où cela est précisé.

M. J. Micol :

Il reste sur sa soif sur ces mesures et il a la même question que Mme L. de Palma. On prend une décision aujourd'hui sur l'imposition pour 2017, mais on ne sait pas quelles sont véritablement les mesures qui sont prises pour économiser afin que vraiment cela tienne la route et on a besoin de le savoir.

M. J.-P. Haenni, Syndic

On est tout-à-fait conscient de la situation. Lorsqu'il y a eu le référendum en 2014 et que certains conseillers avaient dit lorsque vous aurez besoin d'argent, on le cautionnera. Hors, aujourd'hui on ne le consulte pas encore ! Il est très probable qu'en 2017 on sera obligé, même pratiquement sûr, de demander une augmentation des impôts, pour payer les constructions. Par contre, on a pris quelques mesures, pour que, par exemple, le budget du service des eaux soit équilibré. Hors dans le budget, il n'est pas du tout équilibré. Cela fait 2 ou 3 ans que l'on puise dans les fonds de réserve et pour l'année 2017 on prévoit au budget d'augmenter certaines taxes pour l'entretien des tuyaux des égouts. On est obligé d'augmenter ces taxes pour équilibrer le budget et cela est une des mesures et entre parenthèse on ne va pas augmenter les impôts en même temps que certaines taxes car cela serait mal perçu et on a compris le message en 2014 lors du référendum. On y va doucement mais c'est une chose que l'on doit faire pour équilibrer ce compte absolument. Il y a encore 2 ou 3 choses de ce genre, mais c'est l'une des principales mesures que l'on a prise.

Mme V. Hill :

On a senti aussi lors la séance de préparation de BEL Action qu'il y avait beaucoup de questions et d'inquiétudes par rapport à une augmentation future du point d'impôt afin qu'il ne se passe pas la même chose qu'en 2014. Donc elle aimerait encourager la municipalité à bien communiquer les efforts qu'elle fait, à bien informer sur les comptes et de donner la vision à long terme. Ceci de façon assez régulière..

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote l'amendement :

➤ **Point 1. ajout** : « d'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 **exclusivement** ».

L'amendement est accepté par 50 voix pour et 3 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 14/2016 amendé :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- Vu le préavis N° 14/2016 de la Municipalité du 12 septembre 2016 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 exclusivement;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 61% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux des années 2015 et 2016.

10. PRÉAVIS 16/2016 - CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs des Commissions des finances et ad hoc de lire les conclusions.

M. °N. Potterat:

Il lit les conclusions et propose l'amendement suivant :

- **Point 4.** : « d'amortir..... la première fois au budget **2017.** » au lieu de 2018.

M. J.-Ch. Dunant

Il lit les conclusions et il recommande d'accepter le préavis sans modification.

La discussion est ouverte

M. P. Humbert :

Il revient sur le flop navrant des municipalités d'avant fusion qui ont totalement manqué l'objectif de la création du PGEE partiellement subventionné à l'époque. L'objet présenté n'étant de toute évidence pas au programme d'action de celui-ci, il recommande que l'on saisisse l'opportunité de cette réalisation pour documenter une fois pour toute ledit PGEE avec le diamètre des tuyaux, les matériaux, les obstacles, la date de mise en état, etc. Il promet que cette intervention est la dernière à ce sujet, vu qu'il en a fait beaucoup dans le passé.

M. R. Bech, Municipal :

Il informe que la commune est sur la même longueur d'onde, et depuis maintenant 2 mois et demi, il travaille avec le Chef de service, M. B. Jaquet pour avoir la documentation suffisante sur les capacités hydrauliques et également sur l'état du réseau. Et ils ont déjà engagé des forces supplémentaires pour commencer ce travail. La personne en question est dans la salle et pourra en parler.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote l'amendement :

- **Point 4.** : « d'amortir..... la première fois au budget **2017.** » au lieu de 2018.

L'amendement est accepté à la majorité par 52 voix et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 16/2016:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- Vu le préavis N°16/2016 de la Municipalité du 5 septembre 2016;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de Chauderon ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- hors taxes ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de CHF 120'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 4'000.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2017.

11. PRÉAVIS 18/2016 – BÂTIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER – DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA BUDGÉTAIRE

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs des Commissions des finances et ad hoc de lire les conclusions.

Mme Ch. Ostorero:

Elle lit les conclusions et propose que le préavis soit accepté tel quel.

Mme L. de Palma :

Elle apporte une modification au rapport de la Commission ad hoc, à la page 1, sous rappel des faits, compte 349.314.100, ... **CHF 57'000.-** au lieu de CHF 200'000.- et informe que leurs conclusions sont les mêmes que celles de la Commission des finances.

La discussion est ouverte

M. G. Hauert, Municipal :

Il informe qu'il y a une erreur dans le préavis. Ce n'est pas l'appartement qui est situé aux combles, car c'est la salle Corto. C'est en fait l'ancienne salle du Conseil qui est sous la terrasse de la grande salle de l'Hôtel du monde.

Mme Ch. Lavanchy :

Elle a une question. Cette salle est déjà louée en fait contrairement à ce que la Commission des finances mentionne « qu'elle sera louée ». Est-ce qu'il a été envisagé un petit réajustement du loyer pour participer à cet investissement. Cela répondrait à la Commission ad hoc qui soulignait que ce n'était pas très pertinent ce genre de travaux faits pour des sociétés commerciales.

M. G. Hauert, Municipal :

Il répond que la salle est louée actuellement à l'heure pour de la gym par Mme J. Pittet qui va plus ou moins mettre fin à ses activités et c'est M. F. Gysling qui reprendra. Le loyer sera mensuel de Fr. 800.-.

Mme S. Brander :

Elle a une question par rapport au montant de Fr. 15'500.- pour la pose du parquet. Elle ne connaît pas cette salle, mais si on prend le coût normal moyen de Fr. 60.-/m² pour la pose d'un parquet, il lui paraît logique que cette salle devrait avoir 258m². Donc elle trouve c'est assez cher. Est-ce que l'on a une note de débit ou est-ce que l'on fait participer le locataire à ce montant qui lui paraît assez élevé.

M. G. Hauert :

Il donne des précisions. Ce n'est pas Fr. 60.-/m², c'est Fr. 100.-/m², parce que ce parquet est insonorisé et dessous il y a une couche de liège pour amortir le bruit et pour lui donner un peu de souplesse.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 18/2016 :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUUX

- Vu le préavis N° 18/2016 de la Municipalité du lundi 12 septembre 2016;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix et 4 abstentions

d'autoriser la Municipalité à disposer d'un crédit extrabudgétaire de CHF 57'000.- TTC pour la gestion des bâtiments du patrimoine financier (comptes « entretien ») sur l'exercice 2016.

12. PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL - INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de lire les conclusions

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et propose que le préavis soit accepté tel quel.

La discussion est ouverte

Mme L. de Palma :

Concernant le repas de fin d'année, elle indique qu'il était d'usage au conseil communal de Grandvaux, lors de la législature d'avant la fusion, d'attribuer les jetons de présence dans une caisse commune pour financer les repas de fin d'année et plus ou moins la sortie de fin de législature. Lors de la précédente législature, suite à l'intervention d'un conseiller nouvellement élu municipal, le procédé a un peu changé. Les conseillers ont été amenés personnellement à donner leur accord ou pas.

La question est : est-ce qu'il y a aura une liste à la fin du conseil où l'on signe si on est d'accord de mettre les jetons de présence dans ce fonds commun ou pas, c'est-à-dire si la manière de faire de la législature précédente sera reconduite ?

Le Président, M. Th. Ellis :

Effectivement ce point a été enlevé du préavis. Il précise que si ce préavis est accepté, c'est une décision individuelle de l'affectation des jetons de présence et il y aura une liste à signer pour être d'accord de mettre seulement les jetons de présence aux séances du conseil communal dans une caisse commune qui sera utilisée à la fois pour les repas de fin d'année et pour la sortie de fin de législature.

Mme L. de Palma :

Les conseillers, qui ne signent pas cette liste, sont bien sûr les bienvenus aux repas, mais ils doivent payer leur part.

M. P.-A. Fontannaz :

Il apprécierait que les membres de cette séance présente leur nom et « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ». Cela donne un peu de dignité aux débats.

Est-ce que la Municipalité est invitée au repas de fin d'année ?

Le Président, M. Th. Ellis :

Oui, il s'est renseigné et les municipaux sont traditionnellement invités ainsi que les chefs de service.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis du Bureau du Conseil.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 3 octobre 2016
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

de fixer comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités communales pour la législature 2016-2021 :

1. Président(e) du Conseil communal	2'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Confidentiel	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	20.-	Par séance

Le Président invite les conseillers à venir signer la liste des jetons à la fin de la séance.

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Jean-Pierre HAENNI

Il remercie les conseillers d'avoir accepté les préavis de cette séance et de constater que c'est un conseil qui suit les recommandations de leurs commissions.

- **Municipalité** : D'habitude, lorsqu'un conseiller fédéral est élu, après 100 jours, un bilan est fait. Pour la Municipalité, cela fait exactement 102 jours qu'elle fonctionne avec des nouveaux collègues et il pense qu'ils sont une équipe qui fonctionne parfaitement bien, à part certains soucis de départ qui se sont arrangés rapidement. Il est très content de travailler avec ses collègues et que la Municipalité forme une collégialité et que tout le monde tire à la même corde.
- **Voirie** : M. Anthony von Siebenthal a donné son congé et il est remplacé par M. Cédric Theules.
- **Service du Greffe** : Mme Nathalie Bersier a aussi donné son congé parce qu'elle avait envie de faire autre chose et c'est M. Christian Mühleim qui a été assermenté ce jour pour être son remplaçant et qui remplacera Mme Sandra Valenti en son absence. Acclamations.
Il tient à préciser que ce n'est pas du nouveau personnel, mais que ce sont des remplacements.

M. le Conseiller municipal Raymond BECH

Il s'associe à M. J.-P. Haenni, Syndic, pour remercier les conseillers d'avoir accepté les préavis. Il y en aura d'autres à venir. Il a 3 informations :

- **Déchèterie des Gavardes à Savigny** : c'est une déchèterie nouvelle qui a été installée en 2014 au bord de la route de la Claie aux Moines 17a. La commune de Bourg-en-Lavaux a signé une convention par laquelle les habitants de Bourg-en-Lavaux ont la faculté d'y aller aussi déposer leurs déchets. C'est un complément à la déchèterie de Cully et il précise que c'est gratuit pour les habitants de Bourg-en-Lavaux. Il suffit simplement d'aller chercher ou écrire au Greffe pour obtenir la carte à puces qui donne l'accès à cette déchèterie. C'est une alternative et un complément à celle de Cully et il invite les personnes intéressées à y aller car cela permettrait de désengorger celle de Cully.
- **Avancement des travaux de construction du Collège du Verney à Puidoux**. Ils avancent très bien selon le plan prévu. L'inauguration du site est prévue à fin juin 2017. Aucun problème sur la préservation du budget de 37,2 millions qui est pour l'instant tout-à-fait respecté. Pour l'ASCL, le budget d'exploitation se chiffre pour 2017 à 2,3 millions pour la commune de Bourg-en-Lavaux, qui est un chiffre tout-à-fait comparable au budget 2016. Un peu plus élevé que celui de 2015, car il y avait des amortissements qui auraient dû être intégrés.
- **Appel - Commission culturelle** : il a eu une discussion avec la Commission culturelle dont certains des conseillers peuvent apprécier les différentes organisations de spectacles, en particulier « Abracadabra » qui a eu un énorme succès. La Commission culturelle a besoin de bras et aussi d'esprit. Elle fonctionne et est très enthousiaste et dévouée et qui, comme souvent, a besoin de forces vives. Donc avis aux amateurs qui peuvent soit s'annoncer chez M. Raymond Bech, Municipal, soit auprès de la Présidente de la Commission culturelle, Mme Janine Kulling.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Communications :

- **La Commission de naturalisation** est formée de Mmes Anouk Arbel, Marlyse Schopfer, de MM. Lionel Gfeller, Patrice Humbert et Louis Trolliet. Elle fonctionne avec le Syndic et lui-même. Il y a de plus en plus de naturalisations. On ne demande plus de faire la fondue ou la saucisse aux choux. On est plus spécifique dans les questions.
- **Les manifestations 2017** : le mois de mai, mois de toute les animations après celles du Cully Jazz, les Tracassets et Epesses-en-Fête, le 21 mai 2017, pour les 10 ans de l'entrée de Lavaux dans l'Unesco aura lieu à Cully sur la place d'Armes et dans la grande baie de Cully la parade navale avec un beau spectacle qui réunira si le temps le permet 10'000 personnes. Donc un comité a été formé avec une commission municipale, Lavaux-Unesco et divers acteurs de Bourg-en-Lavaux pour recevoir nos visiteurs à cette manifestation. Et juste après les 25, 26 et 27 mai aura lieu le Giron des musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud qui est aussi une colossale opération. Sur le site, il y a des beaux projets en perspectives.

- **Pétition de Riex** : Le Président en a parlé au début de la séance. Cette pétition a été adressée au Conseil communal et transférée à la Municipalité. Comme il s'agit de circulation et de sécurité, cela concerne M. J.-P. Demierre, Municipal.
« *Retenons la priorité aux habitants et aux piétons et préservons notre vie de village* », pétition signée par une trentaine d'habitants qui demandent que l'on limite le village à 30 km/h. On a fait déjà quelques mesures à Cully. Pour une zone 30, la réflexion est faite globalement sur différents villages. Une zone 30 donne certaines contraintes et obligations, donc suppression des passages piétons, les priorités de droite, des aménagements urbains, etc. Ce n'est pas un petit projet qui est mené par la Municipalité, la DGMR, direction générale de la mobilité, et avec le canton. Lorsqu'il était municipal à Riex, il y avait déjà cette demande. Des mesures de vitesse ont été prises à la rte de la Corniche 19, depuis le Bistrot jusqu'au fond. Sur 2'872 véhicules qui passent direction Epresses, sur 2 jours, cela montre env. un 32 km/h et sur la descente, cela descend à 24-28 km/h. Donc, si sur 2 jours, on relève dans un sens 2'872 voitures qui passent et puis la même chose à la descente, cela fait un million de véhicules qui passent par année à Riex, en transit, et le 85% roule env. entre 28 et 32 km/h. Une zone 30 serait peut-être difficile, mais on continue les mesures et les investigations dans ce sens. Pour répondre à la demande des pétitionnaires, une séance d'information aura lieu à Riex.
- **La Tioleyre** : les travaux avancent et ça prend une belle figure. L'ouverture est prévue en 2017. La réunion de tous les utilisateurs, le football, la gymnastique, la pétanque et l'athlétisme se fera dans le courant de novembre pour leur présenter le projet global ainsi que le règlement d'utilisation du Centre proprement dit. Il ne parle pas du tennis parce qu'il y a la formation d'un Club, avec un comité. Il laissera dans les divers, la Présidente, Mme Annick Amon-Staudenmann expliquer le projet du Tennis Club de Lavaux.

Le Président, M. Th. Ellis :

Il demande si c'est lui qui avertit le principal pétitionnaire ou c'est la Municipalité ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il ne le sait pas encore mais il y aura une information.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle informe que la Commission municipale des vignes est composée de Mme Rachel Féret, de MM. Philippe Baehler, Jean-René Gaillard, Emmanuel Hug et Marc-Henri Noverraz. Elle remettra aux personnes présentes de cette Commission les plans des vignes.

M. le Syndic a déjà annoncé le nouveau collaborateur, M. Cédric Theules, à la Voirie.

Les vendanges ont commencé le 10 octobre. Si les conseillers ont l'occasion, ils peuvent passer au pressoir ou à la maison jaune où ils seront bien accueillis pour déguster un verre de mou.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Une information : en 2015, le Conseil a voté un crédit pour refaire **les façades du Raisin** et les travaux ont commencé l'hiver passé pour les façades côté cour. Ensuite, il y a eu le chantier Carrare, puis le chantier Kopitopoulos et le chantier de la terrasse. Ces chantiers ont provoqués des désagréments

au tenancier. Suite à cela, il leur a demandé un répit jusqu'en 2018. La commune a donné son accord, car après avoir consulté les entreprises, elles conserveront les même prix.

Mme la Conseillère municipale Evelyne MARENDAZ GUIGNET

Elle très contente de pouvoir poursuivre le travail pour la place de la Gare et remercie les conseillers de la confiance qui lui a été accordée. Il y a beaucoup de décisions à prendre. Donc on se réjouit des prochains mois de travail.

- **Les Fortunades** : ce projet est encore à l'enquête publique jusqu'au 10 octobre. Actuellement, il y a 4 oppositions. Ces oppositions vont être traitées.
- **La mobilité** : le mini bus qui passe toute les heures depuis Cully jusqu'à Praz Grana. Les premières estimations sont très positives. Les TL se donnaient l'objectif d'avoir 90'000 passagers à l'année au bout de 3 ans et cet été, ils en étaient à 63'000 passagers. Ceci fait que cette ligne de bus va être pérennisée et qu'elle va être gardée. Le mini bus va devenir un bus moyen. Un ou deux préavis sont prévus pour les aménagements nécessaires pour accueillir ce bus moyen et puis surtout pour faire des propositions quant à la desserte du bourg de Grandvaux, car actuellement, le bus moyen ne pourrait pas au fond passer. Ce n'est pas optimal de faire un aller et retour en haut de Grandvaux. Donc la Municipalité cherche d'autres solutions et espère pouvoir les soumettre au Conseil en fin d'année.
- **Plan de la mobilité** : on travaille sur ce plan qui sera ensuite mis à disposition à la Commission intercommunale de Lavaux.
- **Plan d'affectation** : comme l'aménagement du territoire est un vaste chantier actuellement, d'une part, on travaille au plan d'affectation cantonal de Lavaux et de l'autre, on relance le plan d'affectation pour la commune de Bourg en-Lavaux.

M. le Conseiller municipal Jean Christophe SCHWAAB

Il n'a pas de communication particulière. Il informe que pour la prochaine séance, il y aura 2 préavis:

- Crédit extra budgétaire pour les réparations
- Un nouveau règlement de l'eau.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président ouvre la discussion

Mme A. Amon-Staudenmann :

Elle donne des informations pour l'exploitation des terrains de tennis à la Tioleyre. Le Tennis-Club de Lavaux a été créé et baptisé. Il y a encore des vérifications d'usage. L'association existe depuis le 1^{er} octobre 2016 et un site internet pour communiquer les ouvertures des terrains et les modalités

d'inscription est disponible : www.tclavaux.ch. Il est en cours de finalisation. Les statuts et les prix seront publiés. Elle demande d'en parler, un tout-ménage sera distribué et une campagne publicitaire aura lieu durant le Cully-Bazar en décembre.

M. R. Baehler :

Concernant l'ASCL, la cérémonie d'assermentation a eu lieu le 26 septembre 2016 à la salle du conseil communal de Chexbres en présence du Préfet, M. D. Flotron, et lors de cette séance, il a été réélu Président de la Commission intercommunale. Après cette cérémonie, il y a eu une séance de l'ASCL. Des principales décisions ont été prises, il y a eu l'autorisation de plaider, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas, ceci a été adopté à l'unanimité. Les indemnités des membres du CODIR, Comité directeur, les prestations horaires sont de Fr. 50.- tout frais inclus, accepté à l'unanimité. Le préavis du Bureau aussi pour les vacations et jetons de présence des membres du conseil intercommunal a été aussi accepté à l'unanimité, à savoir Fr. 150.- par séance au président, Fr. 60.- par séance comme jeton de présence pour les membres et suppléants remplaçants et Fr. 30.-/heure pour les vacations des commissions. Le préavis dernier du budget 2017 révisé a aussi été accepté à l'unanimité, le montant des charges étaient de Fr. 5'550'000.- et pour B-E-L Fr. 2'335'000.-. Il précise encore que le bouquet du chantier du Verney aura lieu le 4 novembre 2016.

M. B. Ruffi :

Il donne un complément d'information pour les manifestations du mois de mai 2017 dans notre commune, pour le Giron des musiques de Lavaux et du Gros de Vaud, il y a un site : www.cully.2017. Le vendredi 26 mai 2017 soir, il y aura du country, gratuit, et on peut déjà réserver les billets pour le concert de « Oesch's die Dritten » avec repas qui aura lieu le samedi 27 mai 2017.

Mme A. Amon-Staudenmann :

Elle interpelle la Municipalité par rapport à la fermeture du centre d'accueil temporaire à l'hôpital de Lavaux, annoncé à la presse, qui concerne tout le monde dans le sens parce que c'était un carrefour intergénérationnel important, que ce soit pour les enfants au sein de la garderie qui contribuaient aux activités du CAP, ça paraît être une décision un peu difficile. Elle aimerait savoir si la Municipalité avait été au courant des difficultés financières de l'hôpital de Lavaux, et le cas échéant, si elle avait eu l'occasion de pouvoir discuter avec leurs dirigeants.

Mme N. Gross, Municipale :

Elle répond en tant que Municipale et non pas en tant que vice-Présidente du comité exécutif de l'hôpital de Lavaux. Oui, la Municipalité a écrit au conseil exécutif sitôt qu'elle l'a su et elle lui a demandé de reconsidérer sa décision. Elle attend la réponse de l'hôpital de Lavaux.

M. J. Potterat :

Il a entendu dire et cela se confirmerait, que le restaurant « Tout un Monde » va abandonner la pinte pour en faire qu'un restaurant gastronomique. Si c'est le cas, il ne sait pas quel sont les accords contractuels que la commune a, mais la commune est propriétaire du bâtiment, il ne faut pas l'oublier. Le restaurant du Raisin a voulu faire de même, la commune n'avait pas accepté. Si, cela devrait être le cas, il signale que le restaurant thaïlandais a fermé, idem le Pointu. C'est le seul restaurant qu'il y a sur la place de Grandvaux et il pense que si la pinte ferme, cela serait une grosse perte et la commune ne devrait pas l'accepter.

M. G. Hauert, Municipal :

Effectivement, c'est une bonne réflexion. La Municipalité va rencontrer le responsable et si l'on a l'appui du conseil, cela l'aidera beaucoup.

M. Ch. Currat :

Il revient sur la ligne de bus 67, concernant l'horaire par rapport aux soirées, avec la ligne 47, on avait des bus jusqu'à 23h30 et maintenant, c'est autour de 19h30 avec le dernier bus 67.

Mme E. Marendaz-Guignet :

Elle a fait la demande au TL et pour le moment, elle n'a pas la réponse. C'est une négociation assez rude parce que naturellement le soir il y a moins de fréquentation, mais on met tout dans la balance et puis on va essayer.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion

Il invite les conseillers à signer pour accord la liste concernant les jetons

La séance est levée à 22h45

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 23 novembre 2016